

Conditions Générales de Vente - Centre d'Examen REN Formation

1. Désignation

L'association REN Formation, organisme de formation, située au 38 grande rue de Vaise, Lyon 69009 est un centre d'examen agréé pour les diplômes DILF, DELF et DALF.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux inscriptions et passations des examens DILF, DELF et DALF. Toute commande d'examen implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le candidat.

Dans le cas d'une inscription collective par un organisme partenaire, celui-ci s'engage à transmettre les informations aux personnes concernées et à garantir le respect des conditions générales de vente par l'ensemble des candidats.

3. Conditions d'inscription

a. Inscriptions

Les inscriptions à une session d'examen doivent parvenir à REN Formation avant la date limite d'inscription. Pour être confirmée, l'inscription sur le site internet de REN Formation ou dans le cadre d'une convention de partenariat doit être accompagnée du règlement des frais d'inscription. **Les frais d'inscription doivent être réglés et reçus par REN formation avant la date limite d'inscription et sont intégralement dus que le candidat passe ou non l'examen.**

Toute inscription incomplète (formulaire mal renseigné, photo manquante, scan de la PI manquant, frais d'inscription non réglés avant la date limite...) sera refusée.

Il est strictement interdit de s'inscrire simultanément à plusieurs centres d'examen pour un examen de la même session et de même niveau. Les candidats en attente de résultat ne peuvent s'inscrire à un examen qu'après l'obtention de leur résultat en question.

b. Inscription des candidats avec un handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent demander une adaptation des conditions de passation. Cette demande doit être faite au moins **deux mois** avant la date limite d'inscription, accompagnée des justificatifs médicaux nécessaires.

4. Conditions d'annulation et de remboursement

a. Annulation d'inscription

Une annulation d'inscription n'est possible qu'avant la date limite d'inscription et entraîne un remboursement complet des frais d'inscription perçus par le centre d'examen.

Au-delà de la date limite d'inscription, les annulations ne sont pas acceptées et le candidat s'engage à se présenter à l'examen.

b. Report de l'examen

En cas de force majeure, un candidat peut demander un report d'inscription validée sur la session suivante, avec présentation d'un justificatif (arrêt maladie, bulletin d'hospitalisation, acte de décès d'un membre de la famille), à fournir au plus tard la veille de l'examen.

Le report de l'examen est effectué sur la session suivante.

c. Absences, retards et accès à l'examen

Les examens DILF, DELF et DALF sont des examens officiels d'état. Aucune absence ou retard n'est autorisé sur l'ensemble des épreuves. De même, si le candidat se présente sans une pièce d'identité recevable, sa participation à l'examen sera refusée et le candidat sera déclaré absent à l'examen.

Aucun remboursement n'est possible et seules les situations présentées dans l'article 4.b ouvrent la possibilité d'un report.

5. Passation des examens

a. Horaires des examens

Les dates et heures des examens sont communiquées par courriel et par voie postale au plus tard une semaine avant le début des épreuves. Les candidats doivent vérifier leur convocation et contacter le centre en cas de non-réception 72 heures avant la session.

Les épreuves écrites ont lieu à des jours et horaires déterminés au journal officiel, il n'est pas possible de les modifier et les épreuves individuelles doivent se dérouler après les épreuves collectives.

Les situations particulières pourront exclusivement être traitées dans le respect de ces règles et si elles sont communiquées au moment de l'inscription, sans garantie de prise en compte. Une fois les convocations établies, aucun changement de date ou heure ne sera effectué par le centre d'examen.

b. Documents à présenter

Chaque candidat doit se présenter au centre d'examen à l'heure de convocation, muni de sa convocation et d'une pièce d'identité officielle en cours de validité.

c. Épreuves collectives et individuelles

Les épreuves se déroulent en présentiel et les candidats, en dehors de leur convocation et leur pièce d'identité originales, sont autorisés à utiliser uniquement les éléments suivants :

- Stylos bleus ou noirs non-effaçables
- Bouteille d'eau sans étiquette

Toutes les affaires personnelles du candidat doivent être laissées dans son sac qui sera déposé dans un espace prévu à cet effet. Les téléphones portables, les montres connectées et tous les appareils connectés doivent être éteints et laissés dans le sac.

L'accès à la salle d'examen n'est possible qu'au candidat qui ne peut nullement être accompagné, y compris d'un enfant.

En cas de triche ou de fraude, un procès-verbal sera établi, avec transmission aux autorités compétentes, pouvant entraîner une interdiction d'accès aux examens d'état pour cinq ans.

6. Résultats, attestation de réussites et diplômes

a. Délivrance et validité des résultats

Les résultats des examens DILF, DELF et DALF sont disponibles généralement en 5 semaines et dans un délai maximum de 2 mois après la session. Les candidats sont informés par courriel de la disponibilité de leurs résultats.

La communication des résultats d'examen ne peut entraîner ni une nouvelle correction, ni une remise en cause du résultat final. **Les jurys sont souverains et leurs décisions sont fermes et définitives. En acceptant ces conditions générales de vente, le candidat s'engage à accepter les résultats.**

b. Consultation des copies

Les candidats des examens DELF et DALF peuvent demander la consultation de leur copie dans un délai d'un an après la passation de l'examen. Cette demande doit être faite par écrit et les copies ne peuvent être consultées qu'une fois, par les candidats eux-mêmes, au sein du centre d'examen REN formation, sur présentation d'une pièce d'identité officielle recevable et en présence du responsable du centre d'examen ou de son représentant. Les candidats des examens DILF doivent adresser une demande écrite à France Éducation international.

Les consultations de copie ne peuvent pas entraîner de modification de la décision du jury.

c. Disponibilité des attestations de réussites et des diplômes

REN Formation notifie les candidats de la disponibilité de leurs attestations de réussites et diplômes. **Les attestations de réussite et diplômes sont délivrés contre signature et sur présentation d'une pièce d'identité officielle.**

Le délai de réception des diplômes dépend du FEI et du rectorat. **REN Formation ne peut être tenue responsable du délai d'attente de ceux-ci.**

Dans le cas d'une inscription individuelle, un envoi postal en courrier recommandé de l'attestation de réussite et du diplôme est possible sur demande. Des frais supplémentaires sont demandés pour les courriers recommandés internationaux.

Toute demande de réédition d'un diplôme ou d'une attestation de réussite entraînera des frais supplémentaires.

7. Protection des données personnelles

Les informations personnelles recueillies lors de l'inscription sont soumises à un traitement informatique pour la gestion des examens, conformément à la loi « informatique et libertés ». Les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données en contactant REN Formation contact.ren@groupe-geim.fr

8. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par la loi française. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée, et à défaut, le différend sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon auquel les parties attribuent compétence.